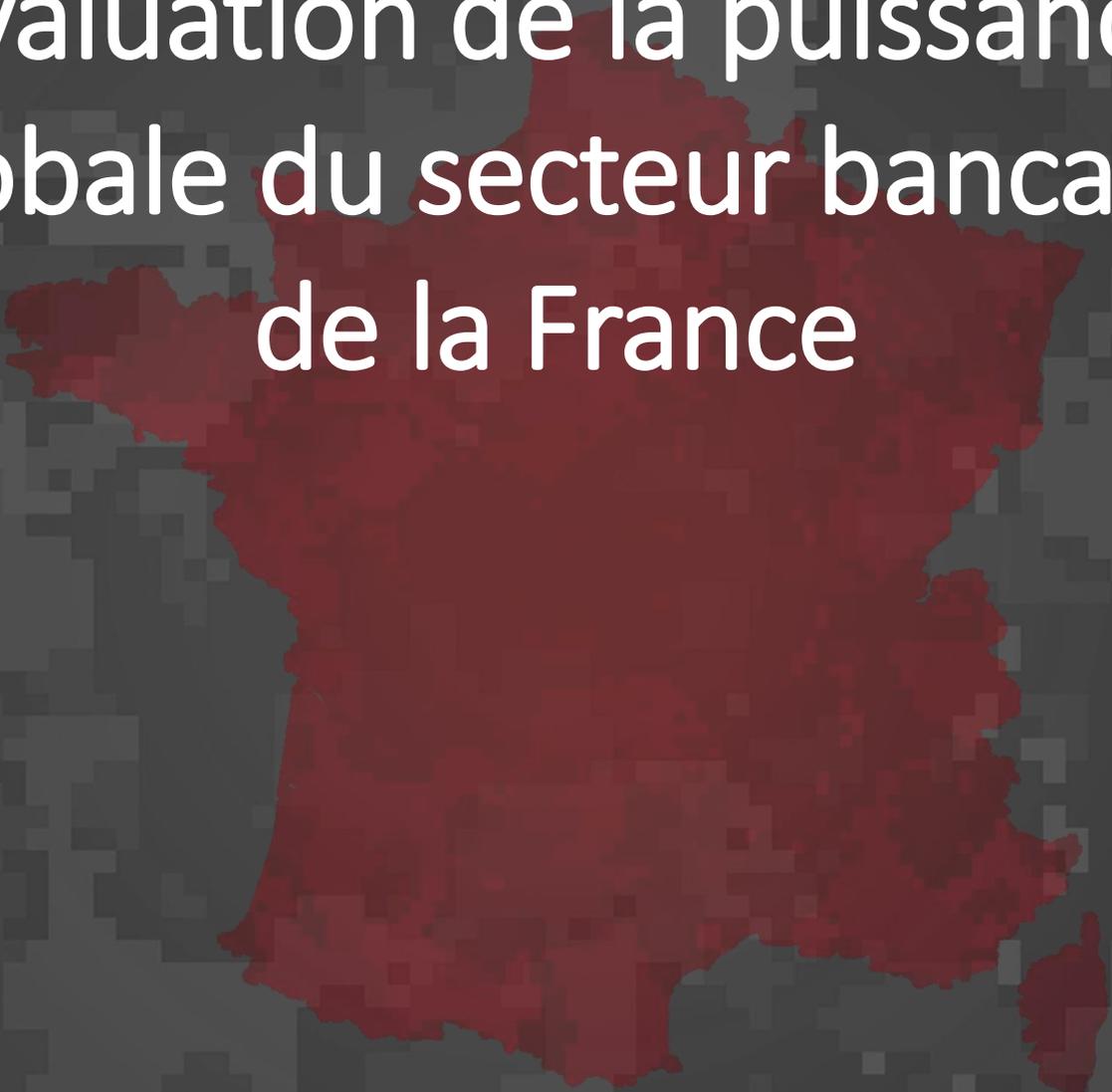


Évaluation de la puissance globale du secteur bancaire de la France



Sophie BAILLE

Céline CRACIUNEAC

Olivier DOLLEY

Florian GREPIN

Hubert LE GALL

Olivia LUCE

Matthias HAUSER

Nicolas MENARD

Malo MONEL

Table des matières

Table des matières	1
Executive Summary	2
Introduction	3
1 Le secteur bancaire français : chef de file européen	4
1.1 La stratégie de domination des banques françaises	4
1.1.1 Une volonté de concentration comme stratégie de puissance	4
1.1.2 La diversification au service de la résilience	6
1.1.3 Une puissance des acteurs français à l'étranger.....	7
1.2 Un secteur d'intérêt stratégique pour les États	8
1.2.1 Le franc CFA : instrument politique octroyant à la France une influence importante sur les banques centrales africaines	8
1.2.2 Les banques d'investissement comme point d'entrée de la puissance française à l'étranger	10
1.2.3 La relation entre les lobbies bancaires français et l'État	11
2 Le secteur bancaire français, un bastion essoufflé technologiquement et encerclé par le droit étranger	14
2.1 Un secteur bancaire en perte de vitesse dans la course à l'innovation	14
2.1.1 Une difficulté française à anticiper les ruptures technologiques	14
2.1.2 Une industrie bancaire française en concurrence avec des acteurs émergents	16
2.2 Stratégie législative : le nécessaire changement de paradigme	17
2.2.1 La réglementation européenne : d'une volonté de protection à une asymétrie internationale.....	17
2.2.2 Les banques françaises : victimes d'une politique juridique interne	19
Conclusion	22
Sources	23
Annexe 1	32
Annexe 2	33

Executive Summary

This report deals with the French banking sector and its power. It analyzes the effect of external forces on them, attempts to establish a state of the art of the means of influence and examines the articulation of American law in the diminution of French power. Through an analysis of both strengths and weaknesses of the French banking sector, the report concludes with key points requiring further investigations on both the business and legislative aspects.

- For at least two decades, the banking sector has pursued a policy of mergers between the major players. This major restructuring, accompanied by a diversification of their activities into other sectors (real estate, insurance), has enabled French banks to remain competitive worldwide.
- From a diplomatic point of view, the French state can count on its banks and financial institutions to exert its influence internationally, particularly in Africa: the *Franc CFA* and French investment funds thus allow France to exert its influence on the African continent.
- On the national and European level, the lobbying of French banking actors allows the sector to defend its interests and to influence political decision-makers in a favorable direction.
- Despite this, the French banking sector suffers from serious shortcomings, particularly in terms of technology: despite a recent increase in investment in FinTech and start-ups, French banks are technologically dominated by the Americans and the Chinese. In fact, emerging players (neo-banks, blockchain-based companies) are nibbling away at French banks' market share. Worse, France has lost some of its power because it has not been able to develop a national alternative to the American payment processor SWIFT.
- Finally, the French banking sector is weakened from a legal standpoint: while European law protects French banks from competition, it also contributes to placing them in a defensive and passive posture. This is at a time when an offensive strategy would be necessary to face the attacks of American banks, which use their law in a conquering and utilitarian manner.

The power of the French banking sector is however real: French banks have real strengths to impose themselves in the global competition. But the absence of a forward-looking vision, coupled with a too late and too timid innovation strategy, deprives France of its real power. Without an offensive vision, the French banking sector will continue to be nothing more than an unexploited potential, an easy prey to international competition.

Introduction

La crise du COVID, comme la crise des subprimes de 2008, a démontré la grande fragilité du système économique international à l'heure de la mondialisation. À ce titre, les établissements de crédit occupent une place fondamentale puisqu'ils servent d'intermédiaires entre les agents économiques. Surtout, les banques servent aux États à projeter leur puissance à l'internationale en faisant valoir leurs intérêts économiques. Colonne vertébrale du système mondial, indicateur de la bonne santé des États, le secteur bancaire est donc un outil de puissance et d'influence, largement sous-estimé. Dans la compétition internationale, les banques françaises se positionnent parmi les meilleures au monde.

Longtemps balbutiant, le secteur bancaire français trouve un nouveau souffle [sous l'impulsion de Napoléon Ier](#) puis des régimes successifs. Tout au long du XIXe siècle, les banques d'affaires françaises gagnent en crédibilité et en puissance, profitant notamment de la colonisation et de la mondialisation marchande. Les banques françaises rivalisent à ce moment-là avec les financiers anglais pour la première place mondiale. Mais le XXe siècle affaiblira considérablement le secteur bancaire européen, rapidement détrôné par la superpuissance américaine. Forcés de s'adapter face à ce nouvel entrant, les États européens, la France en tête, privatisent les banques dès les années 1990 pour les rendre plus concurrentielles dans ce nouveau monde globalisé.

Voilà donc la situation dans laquelle se trouvent les banques françaises au tournant des années 2000. Elles doivent trouver leur place dans un monde en pleine recomposition. L'extraterritorialité du droit américain ou l'émergence d'une bancarisation 2.0, poussée par les startups de la Fintech et de l'écosystème blockchain, sont autant de défis difficiles à relever pour les institutions bancaires françaises.

C'est là tout le paradoxe du secteur bancaire français. Il montre à la fois une vraie puissance et une vraie résilience, tant au niveau national qu'europpéen. Mais pour autant cette puissance, autrefois incontestable, est aujourd'hui de plus en plus réduite à un simple potentiel. La puissance théorique des banques françaises importe peu si on ne maîtrise pas les processeurs de paiement (SWIFT), les normes (SEPA) ou le droit en vigueur (compliance américaine). Être *puissant* n'a de sens qu'à condition d'avoir la capacité d'actionner les *leviers de puissance*, ce que le secteur français est de moins en moins capable de faire. Voilà donc la grande question : comment le secteur bancaire français, autrefois un géant économique, est-il en train de devenir un nain stratégique ?

Au travers d'une concentration à marche forcée, accompagnée d'une diversification massive des services proposés, nous esquisserons dans un premier temps la stratégie de domination des banques françaises. Par sa projection à l'étranger et le soutien apporté par la diplomatie, nous verrons comment le secteur bancaire français s'avère être un instrument d'influence à l'international. Dans un second temps, nous tâcherons de comprendre les raisons d'un essoufflement technologique et juridique. Dans une course à l'innovation où de nouveaux acteurs font leur apparition, la France affiche en effet des difficultés à anticiper les ruptures technologiques, et se retrouve dans un rapport de force en sa défaveur dans le domaine juridique.

1 Le secteur bancaire français : chef de file européen

1.1 La stratégie de domination des banques françaises

1.1.1 Une volonté de concentration comme stratégie de puissance

La particularité de l'organisation du secteur bancaire français

L'étude du secteur bancaire français fait ressortir la particularité de son organisation. L'essentiel des activités bancaires est concentré autour de six groupes principaux : BNP Paribas (BNPP), la Société Générale (SG), le groupe Crédit Agricole (CA), le groupe BPCE, le groupe Crédit Mutuel CIC (CM-CIC) et la Banque Postale (LBP). Cette concentration s'accroît : ainsi, en 2020 [le total du bilan du secteur français était composé à 82 % \[1\]](#) par les bilans de ces six groupes, contre 80 % en 2019. Cette place prédominante au sein du paysage bancaire français est confirmée par les chiffres. En 2020, la somme des produits nets bancaires de l'ensemble des groupes français représentait un total de 144,5 milliards d'euros, le total des produits nets bancaires (PNB) des six groupes cités précédemment étant de 135,3 milliards d'euros à eux seuls.

La crise covid, malgré [les discours optimistes \[2\]](#), eut tout de même un fort impact. Si le bilan total est meilleur, cela s'explique avant tout par une plus forte épargne, une accumulation des liquidités et des aides étatiques. Le résultat net bancaire, lui, est en baisse.

Les six grands groupes développent également leurs activités à l'étranger. Pour certaines, elles se classent parmi les premières sur le plan européen, mais également mondial. Selon le [classement international](#) effectué par le mensuel britannique *The Banker* [3], le Crédit Agricole et BNP Paribas pointent respectivement à la 12^e et 13^e place, tandis que [le groupe BPCE et la SG occupent les 20 et 28^e places \[4\]](#). Au niveau européen [5], [le Crédit Agricole se positionne même à la 3^e place](#) en ce qui concerne les banques de détail. Pour bons qu'ils soient, ces résultats doivent toutefois être relativisés. En 2014, le [Crédit Agricole](#) figurait encore à la 3^e place, et la SG à la 4^e, d'un [classement mondial](#) réalisé par le cabinet américain SNL Financial [6]. La tendance générale, sur ces vingt dernières années, est à la baisse, malgré une base solide, notamment due à la récente restructuration du secteur bancaire français.

La restructuration du secteur bancaire français : privatisations et fusions

À partir des années 80, en France, on assiste à [une progressive privatisation des banques \[7\]](#), dans le sillage des initiatives anglo-saxonnes et en réaction aux (re)nationalisations massives du gouvernement socialiste de Pierre Mauroy, en 1982 (qui nationalise notamment 39 banques). Dès 1986, quelle que soit la couleur politique des gouvernements, une grande [vague de privatisation \[8\]](#) est lancée. Par exemple Paribas et SG en 1986, BNP en 1993 ou CIC en 1998.

Cette privatisation avait pour objectif principal de permettre aux banques de développer leur présence à l'étranger et leurs partenariats internationaux, l'absence de l'État au capital apparaissant

comme un gage de confiance dans le contexte de la mondialisation. Privatisées de la sorte, les banques ont donc dû établir un certain nombre de stratégies pour être compétitives au niveau mondial. Cette adaptation apparaissait d'autant plus nécessaire qu'aux États-Unis, [le modèle de la banque universelle](#) [9] s'imposait. Cela signifie une fusion des activités des banques de détail avec les activités des banques de financement et d'investissement. Considéré à la suite de la crise de 1929 comme dangereux pour les épargnants, ce modèle avait été interdit par le *Glass Steagall Act* de 1933. Il sera rétabli, car considéré comme plus adapté aux réalités du marché, par le *Gramm-Leach-Bliley Act Financial Services Modernization Act* de 1999. Cette loi avait permis la domination de groupes américains issus de fusion, comme *Citigroup*. Encore aujourd'hui, [le contrecoup de la pandémie](#) est particulièrement bénéfique [10] à ces banques et à leurs activités d'investissement en Europe, mais surtout aux États-Unis, ce qui confirme la domination de leur modèle.

De fait, les banques françaises, même si elles n'étaient pas soumises aux mêmes réglementations, ont très rapidement suivi le modèle dominant, tout comme [leurs concurrents européens directs allemands et britanniques](#) [11]. L'étape naturelle suivant la privatisation était la fusion, les plus puissantes absorbant les plus petites. Le cas le plus frappant est [la fusion de BNP](#) [12], qui se livrait alors à une activité de banque de détail, avec le groupe financier Paribas. Les exemples suivants, qui concernent les gros établissements français illustrent les différents cas de figure qui entraînent un rachat ou une fusion. Tout d'abord, ces opérations se font dans ce contexte de privatisation, comme l'illustre le rachat, [sous forme d'offre publique de rachat amical](#), en 2003, du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole [13], qui propulse ce dernier dans l'élite des banques européennes, ou le rachat du [CIC par le Crédit Mutuel](#) [14] en 1998. De plus, si ces stratégies de fusion se font, certes, pour s'adapter au marché mondial, elles le font également dans une perspective concurrentielle avec les autres banques françaises. Là encore, le rachat du Crédit Lyonnais se fait en concurrence avec BNP Paribas (cette dernière venait de remporter la vente des parts de l'État dans le Crédit Lyonnais). De même, la fusion de BNP et de Paribas se fait au détriment d'un projet de fusion de cette dernière avec la SG. Enfin, ces fusions peuvent survenir dans des stratégies pour faire face à des périodes d'affaiblissement de la banque. Ce cas est illustré par [la fusion de la Caisse d'Épargne et de la Banque Populaire](#) [15] pour former la BPCE en 2009. [S'étant auparavant rapprochées par l'intermédiaire de leurs filiales d'investissement](#) respectives [16], elles avaient subi de plein fouet la crise financière de 2008.

Une autre illustration des stratégies de puissance mises en place par les grands groupes français pour assurer leur compétitivité et l'adaptation de leur modèle aux réalités capitalistiques de l'environnement concurrentiel. Les six grandes banques sont organisées selon [deux modèles](#) [17]. On distingue les banques commerciales (SG, BNPP dirigées par comité de direction) des banques mutualistes ou coopératives (CA, BPCE, CM-CIC, où la base des sociétaires participe à l'orientation stratégique). Si les premières peuvent facilement être cotées en bourse, il a fallu que les secondes s'adaptent. Par exemple, le Crédit Agricole fusionna avec une banque commerciale (LCL) et se dotera d'une holding Crédit Agricole SA pour être coté sur les marchés. Les caisses régionales, actionnaires majoritaires de la holding, restent quant à elles organisées sur un modèle mutualiste.

Pour ancrer leur puissance à l'internationale, les banques françaises ont donc mené une véritable politique de fusion et de concentration. Pour maintenir cette dynamique, le secteur bancaire français mène désormais une stratégie de diversification, en investissant des secteurs parfois très éloignés des banques (immobilier, assurances...).

1.1.2 La diversification au service de la résilience

Diversification au sein des secteurs

Les banques françaises offrent des services traditionnels tels que la distribution de crédits, la proposition d'assurances et de moyens de paiement à un degré de risque le plus bas possible. Elles gagnent à renforcer leurs activités et à développer, voire racheter les secteurs sur lesquels elles ne sont pas encore présentes.

Dans le secteur des assurances, le dernier exemple probant est la montée par la Banque postale à 100 % du capital de CNP Assurances pour 5,7 milliards d'euros. Cette opération qui a eu lieu en octobre 2021, fait partie d'un des grands projets de manœuvre du groupe français qui le rapproche du poids lourd des assureurs de personnes en France. Entraîné par la [loi Pacte \[18\]](#) – plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises – ce rachat illustre la volonté de l'État français de créer un pôle public de "bancassurances". En diversifiant ses activités, [la Banque postale crée un bancassureur de dimension européenne](#), pesant plus de 700 milliards de total de bilan [\[19\]](#).

Une autre activité prisée par les banques d'investissement est le *prime brokerage*. Elle lui permet de proposer aux *hedge funds* un ensemble de services pour faciliter l'exercice de leurs activités. En 2019, BNP Paribas a par exemple racheté l'activité de « [prime brokerage](#) » de Deutsche Bank [\[20\]](#), dont les actifs gérés par ce service étaient estimés à 150 milliards d'euros. Grâce à ce transfert d'activité, la banque française pourrait à terme entrer dans le « Top 5, voire Top 4 mondial des banques ». Preuve d'une montée en puissance dans ce domaine, BNP Paribas conclut aussi en novembre 2021 un accord de recommandation avec Crédit Suisse, qui propose désormais à ses clients de choisir la banque française comme nouveau prestataire pour les activités de *prime brokerage* depuis son retrait de cette activité.

Dernier exemple qui illustre l'ambitieuse montée en puissance des Français dans le secteur clef du paiement : [le rachat par BNP Paribas à 100 % du capital de Floa \[21\]](#). Cette entreprise propose des solutions de paiement fractionné, un secteur de la banque en plein essor vers lequel se dirige aussi *Lydia*.

Diversification dans de nouveaux marchés (autres que la banque)

Les banques françaises assoient aussi leur puissance grâce à la diversification de leurs activités, en parallèle du secteur bancaire. Elles multiplient les points de contact pour capter un maximum de clients et se tournent vers des activités non traditionnelles. Un des projets phares des banques ces dernières années a été la compliance à la norme ISO 26000 [id.[21](#)], standard international qui définit la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elle fait désormais partie intégrante de la cotation des banques et apporte une dimension qualitative non négligeable à leur action. L'engagement des

banques françaises vers des modèles plus durables pérennise leurs activités et leur image. La logique est simple : la pérennité des banques est basée sur la confiance de leurs clients dans le système bancaire, ainsi que sur l'amointrissement des risques encourus en cas de crise. Ainsi, chaque engagement pris dans des secteurs porteurs assoit leur légitimité. Cette norme leur fait bénéficier à terme d'un puissant pouvoir de négociation, comme nous le verrons dans la partie suivante. Le modèle à suivre sur ce terrain est la Banque Postale. Forte de son image de « banque citoyenne », elle est classée [1ère banque mondiale](#) [22] du secteur Banques de détail et spécialisées (sur 98 banques) en matière de RSE par l'agence Vigeo Eiris. La Société Générale a quant à elle affirmé [sa volonté de doubler ses revenus liés à la RSE](#) d'ici à 2025 [23].

Toucher un large éventail de consommateurs demande aussi aux banques d'exercer des activités de mécénat pour gagner en visibilité médiatique. À ce titre, les banques comme BNP Paribas, nouent des liens avec le [ministère des Affaires étrangères](#) et celui de la [Culture](#) pour organiser des conférences, délivrer des bourses d'études [24], contribuer à la restauration [25] d'œuvres d'art, etc. BNP Paribas est de plus notoirement connue pour son sponsoring de Roland Garros et du Téléthon, ce qui contribue à ancrer la banque dans le paysage culturel français, mais aussi mondial.

Un autre axe de développement des banques est l'investissement dans les incubateurs et le soutien des *start-ups* françaises. Ces incubateurs constituent un moyen pour inciter l'innovation en interne et surtout, garder la main sur les nouvelles pépites. [Bivwak !](#) [26], incubateur de BNP Paribas, est particulièrement puissant avec ses 58 400 participants.

Tout comme l'illustre aussi l'engagement des banques dans le secteur immobilier (à travers la création de Sogeprom par la Société Générale et BNP Paribas Real Estate par BNP Paribas), les banques françaises affichent une faculté d'adaptation et une volonté de conquérir des secteurs porteurs et durables, loin de leurs activités traditionnelles de bancassurances.

Cette stratégie de diversification confère aux banques françaises une force suffisante pour leur donner la capacité structurelle de se projeter sur le marché européen et international.

1.1.3 Une puissance des acteurs français à l'étranger

Dans un contexte d'expansion féroce des banques américaines en Europe ([la part de marché](#) des banques d'investissement américaines est passée de 30,8 à 37,8 % entre 2008 et 2018 [27]), les banques françaises affichent toutefois leur ambition de développer leurs activités pour garder le monopole. Après la fusion de PNB Paribas avec la BNL (Banca Nazionale del Lavoro - Italie), Fortis (Belgique), et [le rachat de Raiffeisen Bank Polska](#) [28], BNP Paribas se hisse à la 6e place sur le marché polonais et à la 1ère sur le marché de la zone euro. De son côté, la Société Générale investit le marché russe avec sa banque Rosbank. Elle souhaite [devenir leader dans le développement durable](#) en Russie [29] en offrant des solutions conformes aux nouveaux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance). Cette stratégie lui confère un avantage considérable dans les négociations avec les industriels qui exportent vers l'Europe.

À l'international, l'engagement des banques françaises est frileux, mais affiche des débuts prometteurs. Une stratégie d'expansion en Afrique pour capter des marchés jusqu'ici non exploités est d'ores et déjà visible. La plus notable est l'avancée [d'Orange Bank](#) (banque 100 % numérique

[30]), filiale d'Orange à 75 % et du bancassureur ivoirien NSIA à 25 %. Elle propose des microcrédits et des services d'épargne en s'appuyant sur le système de paiements mobiles Orange Money, utilisés par 4 millions d'abonnés en Côte d'Ivoire. La banque digitale s'est lancée cette année au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

Au-delà de cette stratégie menée par des acteurs privés, le secteur bancaire est aussi utilisé par l'État français pour exercer son influence à l'internationale.

1.2 Un secteur d'intérêt stratégique pour les États

1.2.1 *Le franc CFA : instrument politique octroyant à la France une influence importante sur les banques centrales africaines*

Une influence française assurée par le lien entre le Trésor public et le franc CFA

Il est indéniable que le secteur bancaire représente pour la France un vecteur de rayonnement économique et diplomatique à l'international. L'exemple du franc CFA démontre qu'au travers d'un système mis en place durant la période coloniale, la France a acquis des leviers de puissance importants sur les banques centrales d'Afrique de la zone franc.

La Zone Franc était destinée aux colonies françaises puis, par la suite, aux États nouvellement indépendants. D'abord composée de quatre États, ils sont rejoints par les États de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) en 1962 puis par les États de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en 1997. Aujourd'hui, 15 pays utilisent le franc CFA : les huit pays de l'UEMOA, les 6 pays de la CEMAC et l'Union des Comores. [Annexe 1]

Les zones où le franc CFA est utilisé donnent à la France une influence importante dans la région. Quatre principes fondamentaux structurent cette zone : la parité fixe du franc avec l'euro, le dépôt obligatoire des réserves de change auprès du Trésor public français, la libre convertibilité du franc en euro et enfin la liberté de mouvements de capitaux au sein de la zone franc [31].

Le principe de parité fixe avec l'euro est structurant : c'est à la France qu'est dévolue d'assurer cette parité. Ceci peut s'expliquer par le passé commun partagé entre les 15 pays de la zone franc et la France. Pour ce faire, les pays de l'UEMOA, la CEMAC et l'Union des Comores doivent transférer au Trésor public français leurs réserves de changes. Ce montant représente 50 % des réserves pour l'UEMOA et la CEMAC et 65 % pour l'Union des Comores [32]. Cela octroie à la France une influence importante auprès des banques centrales, et par extension sur les politiques monétaires des États de la zone franc. Ce système permet à la France de contrôler les dépenses publiques de ces pays et enjoint les États africains membres à se tourner vers la France pour obtenir des avances. En effet, le Trésor public français est libre d'accepter ces avances et en théorie n'accepte que celles demandées à caractère exceptionnel, ce qui lui confère un grand pouvoir d'influence. Par ailleurs, « les émissions monétaires en zone CFA doivent être couvertes à hauteur de 20 % au minimum » [33], auquel cas le Trésor public est libre de refuser une avance au caractère de la conservation de la parité franc CFA et euro. Cela amène le Trésor public, lors d'une demande d'avance avec un dépôt de change

insuffisant de la part d'un pays membre, à demander la réalisation d'un "ratissage" par les banques centrales. Les banques centrales africaines doivent alors racheter des devises en franc CFA sur le marché pour augmenter leurs liquidités.

La France, acteur incontournable : une présence physique au sein des banques centrales

Cette influence, exercée par le Trésor public, permet à la France de s'assurer une présence physique dans les banques centrales africaines et de se tenir au courant des politiques publiques proposées par les pays africains utilisant le franc CFA. Mais plus encore, la France peut siéger dans le conseil d'administration de la banque centrale des Comores où la moitié des représentants sont français. Or, il faut une majorité de voix pour prendre une décision de quelque importance.

Dans les banques centrales de l'UEMOA et de la CEMAC, la France contrôle une minorité de sièges des conseils d'administration. Cependant, le système de vote demande l'unanimité des voix pour valider une décision, si bien que la France représente un acteur incontournable grâce à son droit de vote. Le système même du franc CFA donne donc à la France un levier d'influences qui ne peut être ignoré par les pays de la zone franc. Cette emprise exercée sur les banques centrales, et par extension sur les anciennes colonies, permet donc à la France de conserver son influence dans ce qu'elle considère comme son pré-carré.

Une lente, mais réelle remise en question du système franc CFA en Afrique

Cependant, cette position de domination est de plus en plus remise en question, y compris par les pays alliés de la France. Ainsi en 2019, Luigi Di Maio et Matteo Salvini, les vice-présidents du Conseil italien, ont qualifié la politique monétaire de la France en Afrique "[d'attitude néocolonialiste](#)" [34]. Ce sentiment est de plus en plus partagé par les pays de la zone franc ce qui les conduit à vouloir réévaluer le fonctionnement du système franc CFA. Ainsi, le Président Macron et le Président ivoirien Ouattara ont annoncé le 21 décembre 2019 la [réforme des relations de coopération monétaire](#) entre la France et l'UEMOA [35]. Cette réforme vise à créer une zone économique au niveau de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) intégrant les pays de l'UEMOA. Cet espace doit reposer sur une nouvelle monnaie, l'ECO, qui serait imprimée dans la zone. Par ailleurs, les pays de la CEDEAO n'auront plus à transférer 50 % des réserves des banques centrales des pays membres au Trésor public français. Enfin, les ressortissants français ne pourront plus siéger dans les conseils d'administration des banques centrales. Cette réforme, qui ne concerne que l'UEMOA, doit marquer un recul de l'influence française dans la région.

Cependant, ce recul est à nuancer puisque la parité euro et ECO doit être maintenue et la France se présente comme son garant. Ceci lui donne un rôle stratégique puisqu'elle a pour rôle de rassurer les acteurs du marché financier qui souhaitent investir dans la zone. Il est à noter que l'ECO devait devenir une réalité en 2020, [mais a été retardé par la crise du Covid jusqu'à 2027](#) [36].

Par ailleurs, l'État français travaille aussi en coopération constante, directe ou indirecte, avec des fonds d'investissement et des banques d'investissement. Ces institutions sont ainsi un moyen très concret pour la France de s'assurer des partenariats diplomatiques au niveau mondial.

1.2.2 Les banques d'investissement comme point d'entrée de la puissance française à l'étranger

L'Agence française de Développement : instrument d'influence et de rayonnement

L'Agence française de Développement (AFD) est une institution financière créée en 1941 : elle a une triple activité de Trésor Public, de Banque Centrale et de banque de développement. Elle joue un rôle important d'influence étrangère, permettant à la France d'entretenir des relations avec des pays à l'international et d'exporter un certain nombre de valeurs. Si elle déclare ne pas intervenir dans un quelconque processus politique, elle reste un instrument d'influence française notable de par sa présence internationale et son rôle monétaire. Aujourd'hui, elle accompagne plus de 4000 projets dans 115 pays. Elle s'inscrit pleinement dans les [Objectifs de Développement Durable](#) lancés par les Nations Unies [37] et atteint un volume d'engagement de 10,4 milliards d'euros. Dans le cadre d'un groupe de travail mené par l'AFD et l'*International Research Initiative on Public Development Banks*, [une étude sur la gouvernance des banques nationales de développement](#) en Afrique et l'influence politique sur les performances financières est menée dans le but d'évaluer la situation en matière de transition écologique et d'adresser des recommandations aux banques de développement [38]. En 2013, son soutien au développement financier [représentait 21% des engagements de financement](#) en Afrique subsaharienne en partenariat avec sa filiale Proparco [39]. Elle est actionnaire d'une trentaine de banques et a accompagné la Banque ouest africaine de développement.

Le développement d'une diplomatie économique : l'exemple de la BPI France

Parallèlement à la banque de développement AFD, la France peut compter sur la banque d'investissement BPI France pour asseoir une diplomatie économique à l'internationale. Son rôle est de financer des entreprises françaises au travers de prêts, garanties et assurances. Cette banque représente un outil diplomatique d'importance sur trois niveaux.

D'une part, elle est très active et finance de nombreux projets à l'étranger et plus particulièrement en Afrique. Ainsi, en 2021 "[elle estime avoir financé 200 millions d'euros de projet](#) de PME et d'ETI en Afrique et avoir garanti 2,5 milliards d'euros de contrats commerciaux" [40]. Cette volonté de devenir un acteur d'influence en Afrique est aussi visible au travers des événements qu'elle organise. En juin 2021, la BPI France est à l'initiative de [Inspire & Connect](#) qui s'est tenue à Abidjan. Il avait pour objectif de favoriser de nouvelles formes de coopération économique et d'un nouveau récit entrepreneurial entre l'Afrique et la France [41].

Par ailleurs, la BPI France, en travaillant en collaboration avec les banques privées, représente un vecteur d'influence diplomatique pour le secteur bancaire au bénéfice de la France. En effet, le financement des entreprises se fait toujours en collaboration avec une banque privée. Ainsi, le projet de Vinci de mise en place de lignes électriques au Bénin, est financé par la banque française Natixis et garanti par la BPI France. De plus, la BPI France joue un rôle de conseil et d'influence physique dans le monde et plus particulièrement en Afrique. Les rencontres entre officiels africains et membres de la BPI France sont courantes et peuvent se caractériser par des rencontres telles que celles entre le Président de BPI France Nicolas Dufourcq et le secrétaire général à la présidence de la Côte d'Ivoire. Ce dialogue a débouché sur la signature d'un [accord de collaboration](#) [42].

Enfin la BPIFrance peut aussi compter sur une présence physique de long terme grâce à ses bureaux répartis sur le continent (Abidjan, Kenya, Maroc). Ainsi, BPIFrance représente un vecteur diplomatique utile pour améliorer les relations avec des pays où existent, parfois, des tensions. Le soutien à des projets communs, tel que la promotion du centre financier international de Kigali, a permis de faciliter [“la venue d’Emmanuel Macron”](#) [43] au Rwanda. Cependant, si la BPIFrance représente un réel outil d’influence pour la France, son budget est limité et est concurrencé aujourd’hui par des géants économiques comme la Chine.

Ces banques d’investissement sont donc véritablement des outils d’influence qui permettent à la France de poser ses pions à l’étranger. Mais l’Afrique n’est pas le seul espace où le secteur bancaire exerce son pouvoir. En France, des lobbyistes s’assurent ainsi de défendre les intérêts du secteur bancaire par tous les moyens, y compris en travaillant directement avec les parlementaires.

1.2.3 La relation entre les lobbies bancaires français et l’État

Au sein même de l’État, le secteur bancaire est très actif et influe sur les différentes réglementations, mais peine tout de même à convaincre du côté de certaines associations ou ONG, notamment sur la question du rôle des banques dans la transition écologique.

Fédération Bancaire française : leader dans le lobby bancaire

Parmi les membres actifs, nous retrouvons principalement la Fédération Bancaire française (FBF) qui regroupe aujourd’hui 337 entreprises bancaires adhérentes, dont 115 étrangères. Elle coopère entre autres avec des organismes chinois comme [l’Association Bancaire](#) [44] de Chine depuis 2017 et compte parmi ses membres des banques du Moyen-Orient, d’Amérique latine ainsi que des États-Unis. Par ailleurs, des groupes de travail entre la FBF et d’autres institutions ou associations existent, mais l’implication éventuelle de ces membres dans la stratégie de lobbying n’est pas révélée de manière totalement transparente, on peut donc se demander si les adhérents, Américains ou chinois par exemple, jouent un rôle notable dans les activités de lobbying de la fédération ou non. Point important, la plupart des acteurs du secteur bancaire sont des personnes à hautes responsabilités au sein des banques françaises. Par exemple, en 2021 le président de la FBF est Nicolas Théry, le Président du Crédit Mutuel. L’écosystème de la FBF est particulièrement intéressant à décrypter et si nous n’avons pas connaissance de l’implication précise de l’Union européenne en ce qui concerne son financement, nous pouvons déjà relever le partenariat entre la FBF et BPIFrance qui s’est associé notamment pour le Big Tour organisé par cette dernière en octobre 2021. Il s’est conclu par le [“plus grand rassemblement business d’Europe”](#) avec de nombreux chefs d’entreprises, grands groupes, startups, etc. [45]

Depuis la crise de 2008, la FBF, très proche de Bercy et des pouvoirs publics, se révèle être influente sur les nouvelles réglementations des établissements de crédit. Le discours adopté est globalement le même au fil des années : d’une part alarmiste, considérant que les menaces financières extérieures, et plus précisément américaines pèsent de plus en plus sur les enjeux économiques français et européens ; et d’autre part un discours optimiste sur la solidité d’un système français perçu comme résilient et compétitif. C’est ainsi qu’en 2011, des rencontres entre députés et lobbys bancaires ont fini par [déboucher sur des réglementations bien moins contraignantes](#) pour les banques avec une réforme touchant à peine 2 % des activités de financement et d’investissement de

ces dernières [46]. Un an après, les lobbys français parviennent à repousser les [mesures législatives](#) souhaitées par le gouvernement Hollande [47] et à contrecarrer le rapport Liikanen [Annexe 2].

Ce rapport était constitué d'un ensemble de recommandations visant à séparer certaines activités financières risquées des banques de dépôt (trading). Ainsi, ce rapport pouvait garantir l'intérêt des clients en limitant le recours au contribuable. Selon les lobbys, ces recommandations étaient une menace pour la compétitivité des banques françaises et européennes. [Cet avis était partagé par l'Allemagne](#) [48], qui s'était également positionnée contre ce projet en adoptant des mesures législatives similaires à la France. La Commission européenne décidera tout de même, deux ans plus tard, en 2014, de proposer un nouveau règlement reprenant les recommandations du rapport Liikanen. Cependant, la Commission a fait face à de nombreuses critiques assez virulentes sur la mise en place d'un règlement qualifié d'inutile par certains politiques. La FBF a estimé que ces règles, ne s'appliquant pas à certaines grandes banques d'affaires américaines, mettent à mal les banques françaises [au profit de la concurrence d'outre-Atlantique](#) [49]. Si bien qu'en 2015, sous l'impulsion de la FBF notamment, les ministres des Finances de l'Union européenne ont trouvé une position commune : cette réforme structurelle n'a finalement concerné que les plus grandes banques européennes. Le texte prévoit de renforcer la stabilité financière et une séparation obligatoire des activités de trading. Le lobby bancaire est donc sorti vainqueur de cette confrontation.

Autre exemple, en 2019 la FBF, appuyée par les parlementaires de la majorité, le parti des Républicains et le lobby bancaire européen, conteste les réglementations issues de l'accord Bâle III. La Fédération Bancaire européenne (FEB) et la FBF considéraient que Bâle III pourrait [réduire le potentiel d'investissement des entreprises européennes](#) et également augmenter les coûts des ménages et entreprises ayant des prêts immobiliers et/ou bancaires [50], conduisant les banques à accorder moins de crédits. Dans ce contexte, la FBF a présenté à Bruxelles [quatre propositions](#) pour la mandature 2019-2024 allant de l'union financière à une stratégie à mettre en place sur les enjeux sociétaux, climatiques et économiques de demain [51].

Au niveau national [52], [une commission de députés](#), portée par Eric Woerth et soutenue par la FBF, a proposé une résolution devant l'Assemblée Nationale afin [d'assouplir les mesures de Bâle III](#) [53]. Les parlementaires dénoncent les mesures de Bâle III comme attentatoires à la souveraineté économique et financière française face aux marchés américains et asiatiques. [Une justification fréquemment utilisée](#) par les lobbys bancaires depuis ces dernières années. [54]

L'apparition d'un contre-lobby bancaire soutenu par l'Union européenne

Le lobby bancaire français a donc une influence notable dans les réglementations bancaires de ces dernières années. Mais pour autant, la puissance de ce lobby se trouve largement contestée, notamment par l'association belge Finance Watch. Très active auprès des États membres de l'Union européenne, Finance Watch est surnommée la "[Greenpeace de la finance](#)" par la presse. Finance Watch se présente comme le « contre-lobby bancaire », et s'appuie sur un large réseau d'ONG pour mener son action, par exemple Transparency International et Oxfam [55]. Initiée en 2011 avec des

fonds européens, Finance Watch est aujourd'hui financée à 56% par la Commission européenne, à 39% par des associations, des ONG et des dons privés.

Le secteur bancaire face aux enjeux écologiques

La transition écologique est un des sujets clefs aujourd'hui dans le débat public et des actions concrètes doivent être mises en place également dans le secteur bancaire. Les lobbys ont donc logiquement pris le pas sur ce sujet et ont incité au « [green supporting factor](#) » dans un rapport de 2016. Cela consiste à donner un bonus prudentiel pour les établissements qui investissent dans la transition énergétique et les actifs dits « verts » [56].

Mais de nombreux efforts restent à faire sur la problématique des énergies fossiles : les banques françaises se dirigent de plus en plus vers des énergies bas carbone, mais continuent malgré tout à investir massivement dans les énergies fossiles. À titre d'exemple, [BNP Paribas a ainsi investi 41 milliards de dollars](#) dans les énergies fossiles en 2020 [57], 4ème au classement mondial derrière des banques américaines. En 2020, les six plus grandes banques françaises se sont mises d'accord pour ne plus financer de projets dédiés aux hydrocarbures non conventionnels, tels que le gaz de schiste. Cependant, les six banques ne sont pas parvenues à tenir leurs engagements : leurs actions se sont révélées insuffisantes pour Bruno Le Maire et des activistes environnementaux ont dénoncé l'inaction des banques françaises lors du dernier Climate Finance Day. Ces derniers soulignent tout de même les efforts faits par le Crédit Mutuel et la Banque Postale [qui ont pris les devants en matière de politique environnementale](#), avant même le gouvernement [58]. Les engagements sur les hydrocarbures non conventionnels ont donc été repoussés à 2022. La transition écologique est donc un véritable enjeu stratégique pour le secteur bancaire français, tant au niveau économique qu'au niveau de leur puissance d'influence.

L'ensemble des éléments évoqués dans cette partie permettent véritablement de saisir la puissance du secteur bancaire : industrie ancienne et stratégique, elle est à la fois une armée diplomatique et économique. Doté de véritables forces, bien positionné par rapport à ses adversaires, le secteur bancaire français a su imposer son rythme au fil des âges. Mais les nouveaux défis qui ont émergé au cours des dernières décennies viennent quelque peu bouleverser cet équilibre : les défis technologiques et juridiques viennent ainsi remettre en cause la puissance française.

2 Le secteur bancaire français, un bastion essoufflé technologiquement et encerclé par le droit étranger

2.1 Un secteur bancaire en perte de vitesse dans la course à l'innovation

2.1.1 Une difficulté française à anticiper les ruptures technologiques

Le secteur bancaire français possède une solide assise vis-à-vis de sa concurrence à l'échelle mondiale. Néanmoins, des problématiques structurelles de première importance tendent à fragiliser les acteurs français dans leur course à l'innovation. Dans ce domaine, les banques françaises semblent avoir accumulé un retard considérable depuis les années 1990, largement doublées par le secteur bancaire américain, davantage volontariste dans son approche de l'innovation. L'affrontement entre PayPal/Paylib figure parmi les exemples les plus flagrants.

Arrivée tardivement sur un marché déjà monopolisé par PayPal, l'alternative française PayLib va tenter pendant plusieurs années de détrôner le géant américain, sans y parvenir. PayPal étant en situation de quasi-monopole sur la problématique des paiements en ligne, PayLib basculera rapidement l'essentiel de son activité vers le paiement mobile et dématérialisé via smartphone. Mais cette stratégie ne parviendra pas à sauver PayLib, qui se heurte de plein fouet à l'exclusivisme d'Apple : la firme à la pomme empêche PayLib d'utiliser sa technologie NFC, celle-là même qui permet les paiements via smartphone. PayLib se retrouve donc privé d'une part énorme de clients potentiels, tous les utilisateurs d'iphones. Face à ce constat, en 2020 plusieurs acteurs fondateurs du consortium PayLib (Caisse d'Épargne, Banque Populaire) annoncent qu'ils cesseront de commercialiser le service de paiement sans contact auprès de leurs clients, préférant nouer un partenariat plus pragmatique avec ApplePay et GooglePay. L'alternative française aura donc été incapable de rivaliser avec PayPal sur les paiements en ligne, et incapable de rivaliser avec Apple et Google sur les paiements sans contact.

Les investissements des banques françaises dans la Fintech

Pourtant, les banques françaises [investissent des milliards d'euros en R&D pour pousser des entrepreneurs innovants](#) [59]. En moyenne, les banques françaises consacrent ainsi près de 30 % de leur budget informatique aux nouvelles technologies, un chiffre dans la moyenne européenne et proche du taux américain (40 %). Malgré une stratégie d'investissement assez similaire en termes quantitatifs, les banques françaises restent très largement dominées par leurs concurrentes américaines. Cela est d'abord dû à l'avance considérable accumulée par les Américains, mais aussi et surtout, cela s'explique par la forme des investissements américains, qui se font dans une optique véritablement disruptive, visant à développer des technologies de rupture.

Conscientes de cette asymétrie dans le rapport de force, les banques françaises développent des moyens conséquents pour rivaliser avec leurs adversaires outre-Atlantique. Par exemple, [l'étude](#) «

[FinTeech 2.0 » menée par PwC \[60\]](#) estime que 82 % des établissements bancaires traditionnels prévoient de renforcer leurs liens avec les start-ups de la Fintech à l’horizon 2022. Mais malgré tout, le secteur bancaire français continue à être paralysé par une forme de prudence incapacitante sur certains sujets clés.

Le retard français dans le domaine de la blockchain

La *blockchain* est un bon exemple de cette paralysie. En pleine expansion depuis la seconde moitié des années 2010, la technologie *blockchain* a des qualités intrinsèques qui lui permettent d’accélérer les temps de transaction, d’augmenter le niveau de sécurité tout en simplifiant la traçabilité. Mais pourtant, les banques françaises vont montrer dès le départ une certaine hostilité face aux acteurs portant des projets *blockchain*.

Outre cette réticence, les banques françaises vont même jusqu’à exercer des activités de lobbying auprès de l’AMF et de la [Banque de France \[61\]](#) pour rendre la vie impossible aux acteurs de l’écosystème de la blockchain et des cryptomonnaies. En atteste la Fédération Bancaire Française qui, sous couvert de lutte anti-blanchiment, est parvenue à la création du statut de “PSAN” : très difficile à obtenir et très contraignant pour les startups, ce statut paralyse véritablement l’action des entrepreneurs français de l’écosystème *blockchain*. Par ailleurs, les banques françaises prennent elles-mêmes des mesures pour assiéger cet écosystème entrepreneurial : plusieurs banques [interdisent ainsi à leurs clients \[62\]](#) de procéder à des virements vers des services d’investissement en crypto actifs.

En se privant de l’apport de la technologie *blockchain*, le secteur bancaire français se tient à l’écart d’un [immense marché estimé à 1300 milliards de dollars \[63\]](#). Une technologie qui lui aurait peut-être permis de se projeter et de se positionner de façon offensive face à ses grands concurrents allemands, anglais, chinois et américains. Ce conservatisme technologique excessif contribue ainsi à creuser le fossé entre les acteurs français et leurs concurrents internationaux.

La domination de Swift ou la perte de souveraineté bancaire

Dans un autre domaine cette fois, la problématique autour du réseau SWIFT illustre l’incapacité française à saisir l’importance que prend la technologie bancaire comme levier de puissance. Principal processeur de paiement pour les banques mondiales, ce réseau fixe le standard pour les virements et les paiements (BIC, IBAN, etc) et incarne donc le squelette sur lequel repose tout le système bancaire mondial. Or ce système est sous domination très claire du bloc américain, qui se permet d’accéder de façon unilatérale aux données du réseau pour prendre des sanctions. Ainsi, en 2021 Washington menace de [placer la Russie en état de siège \[64\]](#), en écartant Moscou du réseau SWIFT, une menace déjà mise à exécution contre l’Iran ou contre Cuba.

Face à ce risque réel, des pays comme la Chine, la Russie ou l’Iran tentent de développer leur propre système indépendant, afin de garder la main sur l’architecture du réseau bancaire. [L’UE avait aussi ce projet pendant un temps \[65\]](#), avec le réseau TARGET (1 et 2), mais Washington a contraint ce réseau à se connecter et à rester dépendant de SWIFT. Toute la puissance bancaire française reste donc sur un siège éjectable, en position de vulnérabilité face aux décisionnaires américains.

Au-delà de cet enjeu très stratégique, les banques françaises font aussi face à un défi plus conjoncturel : l'émergence de nouveaux acteurs, notamment dans le secteur des néo-banques, qui viennent concurrencer très sérieusement les banques traditionnelles sur certains marchés.

2.1.2 Une industrie bancaire française en concurrence avec des acteurs émergents

Depuis 2010, les néo-banques ont fait leur apparition. Leur but, simplifier au maximum l'ouverture de compte qui peut se faire en quelques minutes par téléphone, sans avoir à contacter un conseiller ou à se rendre en agence. Le nombre de personnes ayant un compte dans une néo-banque reste minoritaire en 2021, mais le pourcentage est en augmentation de 75 % en moyenne chaque année depuis 2019 et on estime que 40 % des nouveaux comptes ouverts en 2021 sont des comptes dans des néo-banques. En France, on compte une trentaine de néo-banques, mais trois d'entre elles dominent largement le marché. Nickel, la néo-banque de BNB Paribas, numéro 1 dans le classement, Revolut, une néo-banque britannique et N26, une néo-banque allemande.

Malgré une nette avance de Nickel sur le marché, cette start-up, rachetée par BNB Paribas en 2017, est en perte de vitesse face à Revolut et N26, deux banques étrangères qui [s'implantent à grande vitesse dans les habitudes des Français](#) [66]. Face à ce phénomène, tous les grands acteurs du secteur bancaire français ont ainsi lancé leur néo-banque : la Société Générale lance par exemple Kapsul, La Banque Postale lance Ma French Bank, le Crédit Mutuel lance Fortunéo... Mais ces propositions arrivent après la bataille, avec au moins trois à cinq ans de retard, sur [un marché français déjà saturé](#) [67] et sur un marché mondial déjà conquis par d'autres acteurs, voire tout simplement bloqué.

De facto, le marché américain est inaccessible aux acteurs français, à cause d'un [monopole des acteurs locaux traditionnels et des acteurs locaux alternatifs](#) (PayPal, ApplePay, Venmo, Square) [68]. Le marché chinois est quant à lui verrouillé de longue date, l'intégralité du secteur bancaire étant sous supervision directe et indirecte du gouvernement via WeChat et AliPay.

Ainsi, les acteurs français [perdent non seulement des parts de marché en France face à des entreprises et initiatives étrangères](#) [69], mais elles sont aussi dans l'incapacité de mener une contre-attaque efficace puisqu'elles se trouvent face à des pays où le secteur est déjà saturé (États-Unis) ou bien, elle fait face à des secteurs où la souveraineté bancaire est bien gardée (Chine).

Des Start-up françaises qui intéressent l'étranger

Pire encore, les quelques néo-banques françaises de dimension internationale sont la cible de prises de contrôles étrangères : ainsi, en 2020 la licorne française Lydia [lève 72 millions d'euros, notamment auprès de Tencent, le géant chinois propriétaire de WeChatPay](#) [70]. La friilosité des institutions bancaires françaises que nous avons évoquée précédemment a donc des conséquences mortifères sur la capacité du secteur bancaire national quant au maintien de sa puissance. Les investissements français dans la Fintech, l'IA ou les néo-banques sont arrivés de façon trop tardive pour pouvoir asseoir la puissance française. L'absence du rôle de régulateur par l'État français a aussi permis aux néo-banques étrangères de s'implanter sur le marché français des néo-banques, alors balbutiant. Enfin, l'absence de véritable réflexion stratégique et politique de la part des acteurs bancaires

français, les pousse à se mener une concurrence mutuelle impitoyable, alors même qu'ils pourraient unir leur force, dans une certaine mesure, pour projeter cette puissance vers les marchés étrangers. Par manque d'anticipation, le secteur français des banques de détail se trouve donc très nettement contesté en France et à l'étranger.

L'arrivée conquérante des GAFAM sur un marché captif

Si cet affrontement silencieux apparaît pour le moment comme un pur rapport de force du fort au faible entre des géants anciens (les banques françaises) et des nouveaux acteurs (les néo-banques), il est probable que le secteur bancaire français puisse faire face, très prochainement, à une confrontation économique beaucoup plus symétrique : [les GAFAM réfléchissent de plus en plus à se positionner de façon directe sur le marché bancaire \[71\]](#), en proposant un service de paiement en ligne avec une monnaie indépendante des banques centrales et des banques de détails. Ce projet reste encore à l'état d'ébauche. Cependant, META (ex-Facebook) travaille toujours sur son projet DIEM/Libra, tandis qu'Amazon envisage, en 2021, de relancer le développement de son projet Amazon Coin. L'arrivée sur le marché des GAFAM contribuerait, de fait, à pousser les institutions bancaires françaises vers la sortie, puisqu'elles deviendraient des intermédiaires coûteux et inutiles dans un monde digitalisé.

Il faut néanmoins nuancer ce constat un peu fataliste. D'abord, les banques et néo-banques françaises ont toujours [une carte à jouer dans le cadre de la bancarisation du continent africain \[72\]](#), où les Français ont une certaine avance. Mais surtout, les investissements massifs dans la R&D et la Fintech en France, s'ils sont un peu tardifs pour obtenir un avantage sur le court terme, permettront peut-être de prendre de l'avance à long terme.

Mais même si la France parvient à se sortir de ce retard technologique et à suivre le rythme de l'innovation internationale, elle devra encore faire face à un défi ultime, celui du champ juridique, le droit la colonne vertébrale de la puissance bancaire.

2.2 Stratégie législative : le nécessaire changement de paradigme

2.2.1 La réglementation européenne : d'une volonté de protection à une asymétrie internationale

De la libéralisation des marchés à la nécessaire réglementation

La signature du [traité de Maastricht](#) le 7 février 1992 marque la création de l'Union européenne. La création de la Banque Centrale européenne a été motivée par deux principaux objectifs notamment l'instauration d'une unité économique et monétaire, ainsi que la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune [73]. Elle est chargée de mener la politique monétaire de l'Europe. Ce traité est à la fois une protection supplémentaire aux banques européennes, mais aussi un goulet d'étranglement, freinant la marge de manœuvre des établissements de crédits français.

L'Union Économique et Monétaire (UEM) instituée par le traité de Maastricht ainsi que la création en 1995 de l'espace Schengen, est un outil pour les banques françaises. En effet, l'instauration de [la libre circulation des capitaux \[74\]](#), sous une monnaie unique qu'est l'Euro, a engendré la suppression

de l'ensemble des restrictions de flux financiers. Les banques peuvent ainsi octroyer des prêts ou des crédits à l'étranger, mais aussi investir là où le rendement leur semble être le meilleur, ou encore acheter des actions dans des entreprises étrangères. Les banques françaises ont alors pu élargir leurs champs d'activité et cela a entraîné une « déréglementation » du marché européen. C'est avec cette ouverture à la concurrence que la Banque Nationale de Paris (BNP) a opéré une fusion avec Paribas, le 23 mai 2000, afin de "[doter la France d'un groupe bancaire de taille européenne s'appuyant sur une base nationale solide.](#)" [75] Une institution devant réguler la politique monétaire des membres de la Zone Euro est nécessaire et [c'est ainsi que la BCE fut créée](#) et institue une logique de banque centrale. Son objectif est de maintenir la stabilité des prix - les établissements de crédit n'ont donc plus à se soucier des inflations intrinsèques à chaque pays de la zone - et du taux de change des monnaies locales. [76] Cette simplification des échanges financiers ne peut en revanche pas qu'être vertueuse puisqu'elle entraîne un frein supplémentaire aux marges de manœuvre des établissements bancaires de la zone.

Le système de banque centrale institué par la BCE et la création d'une monnaie unique entraîne nécessairement la perte de puissance de la Banque de France. Comme la politique monétaire est définie par la BCE et les BCN, la citation de Thomas Jefferson prend tout son sens, « Celui qui contrôle l'argent de la nation contrôle la nation ». La Banque de France devant se plier aux exigences de la politique monétaire européenne, les établissements de crédit français sont alors freinés et manquent de marge de manœuvre, créant ainsi une distorsion avec les banques étrangères. De plus, la création de [l'Autorité Bancaire européenne](#) (ABE) le 1er janvier 2011 « garantit une surveillance et une réglementation appropriées, efficaces et harmonisées au niveau européen » [77]. Au niveau national, c'est à [l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution](#) [78], gérée par la Banque de France, de surveiller les établissements dans une étroite collaboration avec l'ABE. Ce qui montre donc le manque de souveraineté de la banque centrale française. En outre, l'adoption de normes contraignantes au niveau européen ne constitue qu'une barrière de plus à la liberté des banques déjà contraintes, c'est notamment cette institution qui a [transposé la recommandation Bâle III](#) [79] en droit européen.

Le comité de Bâle, grande protection, mais entrave au libre exercice des banques

Le comité consultatif de Bâle est lui aussi un frein aux établissements de crédit français, malgré les recommandations faites qui sont, par principe, non contraignantes, l'Union européenne a toujours transposé lesdites recommandations, en droit interne. En effet, Bâle II a été appliquée au droit interne par [la directive du 14 juin 2006](#). [80] Celle-ci s'appuyant sur le principe de transparence, les exigences minimales de fond propre, ainsi que la surveillance des autorités prudentielles. Celles-ci accordent aux autorités françaises un meilleur contrôle des établissements de crédit, entraînant par là même une certaine résilience face aux événements de 2008. Précisément, les banques françaises ont été moins touchées par la crise que les banques américaines : aucune banque française n'a été en découvert, notamment grâce à l'exigence de fonds propres de Bâle II.

Néanmoins, les recommandations de transparence et de limitation des risques excessifs imposées par Bâle II n'ont pas été suffisantes : la banque française Natixis, filiale du groupe BPCE, a été l'une des plus sévèrement impactée par la crise. En effet, l'établissement de crédit passe pour 2008, des

provisions de 293 millions d'euros sur Lehman Brothers, 376 millions pour Madoff et 94 millions sur les banques irlandaises, accusant un déficit de 2,8 milliards d'euros. [81]

C'est par cet exemple concret que les recommandations de Bâle sur la [transparence et la limitation des risques](#) excessifs [82] présentent ses limites. En effet, les accords de crédits à des foyers américains insolubles auraient dû être qualifiés comme risques excessifs par les banques françaises et européennes. Ils se seraient alors mieux protégés face à la crise à venir. C'est ainsi qu'en 2013, Bâle III est transposé en droit européen, par la directive CRD IV. Venant renforcer les trois piliers de Bâle II, celle-ci renforce d'un cran le niveau de protection des banques européennes face aux risques. Néanmoins, ces nombreuses dispositions de contrôle des risques et de transparence agissent aussi comme [un goulet d'étranglement des banques françaises](#) ne leur laissant que peu de marges de manœuvre [83].

Ainsi, les établissements de crédit de l'hexagone sont très protégés par le droit français et communautaire, ce qui leur a permis de se doter d'une grande capacité de résilience notamment lors de la crise des subprimes. Mais cette véritable inflation législative européenne piège les banques françaises dans une posture défensive et passive, qui les dessert face au géant américain. Ce manque de vision offensive confine la France à son rôle moteur au sein de l'UE, alors même que le secteur bancaire pourrait s'imposer face à ses adversaires internationaux.

Le droit européen apparaît ainsi clairement comme un outil défensif puissant, qui permet de protéger les différents secteurs bancaires européens, y compris le secteur français. Néanmoins, il apparaît aussi que le droit européen est marqué par un caractère purement défensif qui ne lui permet pas réellement d'être efficace contre l'ingérence parfois agressive des Américains.

2.2.2 Les banques françaises : victimes d'une politique juridique interne

Une concurrence à géométrie variable des deux côtés de l'Atlantique

Bien que les banques européennes fassent preuve d'une certaine compétitivité, il n'en demeure pas moins qu'elles restent fortement concurrencées à l'échelle internationale. Ce phénomène résulte plus particulièrement de trois facteurs, qui permettent aux banques américaines une compétitivité accrue sur les marchés financiers.

Tout d'abord, la réglementation prudentielle découlant des [Accords de Bâle](#), n'a pas été appréciée de la même manière entre les banques européennes et celles outre-Atlantique. En effet, les banques américaines ont adopté une vision plus pragmatique en appliquant *stricto sensu* les termes de Bâle aux seules banques exerçant une activité internationale [84]. Cette décision a également été soutenue par les organismes de régulations américains, afin de laisser une plus grande liberté aux restes des banques nationales [85]. De son côté, l'Union européenne s'est attachée à [généraliser les réglementations prudentielles](#) à l'ensemble des établissements de crédit – indépendamment de leurs tailles et de leurs dimensions – allant jusqu'à pénaliser les entreprises d'investissement [86].

Lorsque l'on s'attache uniquement à l'analyse des grands établissements bancaires, on peut constater que les banques américaines parviennent ainsi à devancer leurs homologues européennes,

bien qu'elles soient soumises à la même réglementation. Depuis les accords de Bâle, les émissions bancaires sont assujetties à un pourcentage de fonds propres appelé « ratio prudentiel ». Ainsi, le montant d'émission des établissements bancaires est fixé en fonction des fonds propres possédés par ces derniers. L'avantage tiré par les banques américaines réside dans la pratique de la titrisation, largement répandu aux États-Unis. Ce mécanisme financier permet aux banques [d'influer sur leur ratio prudentiel](#) [87] en allégeant leurs bilans financiers. Elles peuvent ainsi émettre davantage que les établissements européens tout en se conformant aux réglementations prudentielles.

Une pratique qui doit susciter d'autant plus l'attention que l'État américain joue un rôle prépondérant dans la compétitivité bancaire. Au sortir de la crise financière de 2008, le Congrès américain a promulgué le [Dodd-Franck Act](#), visant à accentuer la surveillance de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) sur le secteur bancaire [88]. Dès lors, la FED s'est mise à surveiller de manière accrue les banques accumulant plus de 50 milliards de dollars d'actifs. Mais cette loi a été assouplie par le Président Donald Trump, qui a même été jusqu'à faire voter une seconde loi ([Economic Growth, Regulatory Relief, And Consumer Protection Act](#)), permettant la révision du seuil de surveillance à hauteur de 250 milliards de dollars [89]. Par cette action, l'État américain est parvenu à réduire la mainmise des autorités de contrôle en excluant 26 établissements du radar de la FED [90]. Mais surtout, l'État donne ainsi sa bénédiction au mécanisme de titrisation en [parrainant les deux plus grandes institutions financières privées](#) (Freddie Mac et Fannie Mae) du pays [91].

En plus du fait d'engendrer des coûts supplémentaires, la différence d'appréciation de Bâle III freine directement les banques européennes dans leur compétitivité. Ce phénomène – directement imputable à la volonté européenne d'harmonisation législative - a affaibli les établissements bancaires européens en rendant plus contraignante la réglementation prudentielle, quand leurs concurrentes américaines se sont vu attribuer davantage de libertés grâce au soutien étatique. Si le Parlement européen a récemment pris conscience de cette rigidité réglementaire et a décidé [d'assouplir la législation](#) auprès des entreprises d'investissements [92], les établissements bancaires restent pour leur part régis par une réglementation inadaptée.

La stratégie bancaire américaine, un usage du droit très offensif

La stratégie américaine relative à l'application de la réglementation prudentielle induit ainsi une double lecture. D'une part, on peut difficilement reprocher aux Américains d'avoir fait preuve de plus de pragmatisme que les Européens, en ne réduisant l'impact de la réglementation qu'aux seules institutions capables de la supporter. D'autre part, l'administration américaine a bien compris que cette législation pouvait être un vecteur de puissance, et que son utilisation pouvait servir à des fins de domination.

Autre exemple de l'utilisation du droit américain comme une arme : le cas de la BNP. En 2014, BNP Paribas s'est vu infliger [une amende record](#) de 8,9 milliards de dollars par l'administration américaine, pour violations des sanctions internationales américaines [93]. Il lui a été reproché d'avoir effectué des transactions financières avec Cuba, l'Iran et le Soudan, alors que ces pays étaient sous embargo. Bien que les transactions concernent des banques étrangères, effectuées sur un sol

étranger, le Département de la Justice américaine (DOJ) a fait prévaloir l'extraterritorialité de sa monnaie pour poursuivre la banque. Les sanctions infligées à BNP Paribas ont été rendues possibles grâce à la mise en place d'un corpus juridique fort, qui leur permet – non sans certaines contradictions – de se placer en véritable « gendarme du monde bancaire » [94]. En intégrant dans leurs législations un rapport droit/puissance, les États-Unis sont en mesure de favoriser leurs systèmes bancaires au détriment des autres. Summum de cette approche utilitariste du droit, les juristes américains n'hésitent pas à mener des revirements de jurisprudence chaque fois que cela permet de servir l'intérêt des États-Unis. En atteste, [l'Arrêt Morrison](#) de 2010 qui réfute l'extraterritorialité de la loi américaine [95], alors que la section 929P du [Dodd-Franck Act](#) la considère comme acquise [96].

Ainsi, la simple compensation financière des transactions sur le sol américain suffit à l'administration américaine pour poursuivre les banques européennes ; le dollar devenant un réel vecteur de puissance au service des États-Unis. Cette emprise juridique débouche entre 2004 et 2015, sur [quinze poursuites pour violations de mesures restrictives](#). Parmi les établissements mis en cause, quatorze d'entre eux sont européens et un seul (JP Morgan Chase) est américain. Notons que l'amende infligée à JP Morgan (88 millions de dollars) est, par exemple, nettement inférieure à l'amende infligée au Crédit Agricole (787 millions de dollars) [97].

Cependant des alternatives existent pour contrer la mainmise américaine. En ce qui concerne les mesures restrictives, l'Union européenne a émis un règlement en 1996 permettant de rendre caduques les poursuites américaines [98]. Une solution qui n'a jamais été envisagée par les banques européennes, car les enjeux sur le sol américain sont en réalité bien plus importants. Le marché américain est une source de revenus conséquente pour les banques françaises, une part de marché que les banques ne peuvent pas se permettre de perdre. Or, même si les tribunaux américains ne peuvent pas atteindre les banques européennes, les États-Unis ont d'autres moyens de contrainte : suspension des licences bancaires, attaques informationnelles, pressions... Autant de méthodes non juridiques qui dissuadent les banques européennes de s'engager dans un rapport de force alors qu'elles en auraient les moyens légaux.

[Une alternative existe](#) aussi sur les systèmes de compensation cette fois. Cependant elle demeure plus opaque, et le seul risque de se voir appliquer le *Patriot Act* suffit en général à dissuader les banques [99].

Malgré la présence de ces alternatives, il est évident que les États-Unis sont parvenus à faire du dollar une véritable arme, un véritable vecteur de puissance. L'utilisation par le gouvernement américain de cette monnaie comme « [lien de rattachement](#) » [100] permet non seulement d'accroître la compétitivité de ses établissements dans le secteur bancaire, mais aussi de l'utiliser à des fins diplomatiques en faisant respecter ses mesures restrictives. Un tel constat doit nécessairement appeler l'Union européenne à réviser sa politique bancaire, en adoptant une vision juridique davantage offensive.

Conclusion

Au regard de ces éléments, il est incontestable que le secteur bancaire français jouit encore d'une puissance non négligeable. Sur le plan économique, les banques françaises parviennent à se maintenir à des niveaux très honorables, au point d'être devenues des acteurs incontournables de l'Union européenne. Les banques françaises jouent aussi un rôle capital pour l'État français, qui s'appuie sur le secteur bancaire pour renforcer son influence diplomatique.

Pour autant, cette puissance héritée des siècles passés se trouve de plus en plus contestée sur la scène internationale. Au niveau technologique, et malgré de récents investissements dans la Fintech, les banques françaises souffrent d'un retard vis-à-vis de leurs adversaires. Les startups américaines et les GAFAM dominent très largement le marché mondial de l'innovation bancaire. De leur côté, les néo-banques allemandes et anglaises dominent largement le marché européen, s'emparant des parts de marché des banques françaises traditionnelles. Enfin, les fonds d'investissement chinois déploient leurs moyens à l'international et s'imposent de plus en plus comme les partenaires privilégiés des pays émergents, au détriment des fonds français.

Tout cela laisse supposer une forme de recomposition du paysage bancaire mondial dans les années à venir. Même si les banques traditionnelles sont encore loin d'être obsolètes, l'incapacité française à s'illustrer dans les technologies innovantes, risque de fragiliser encore un peu plus la position française dans la course mondiale à la bancarisation.

In fine, la principale faiblesse du secteur bancaire reste sa réglementation. Désarmées par un droit communautaire trop défensif, les banques françaises n'ont plus les moyens juridiques d'être concurrentielles sur le marché mondial. Les institutions américaines, au contraire, bénéficient de l'exceptionnel appui de l'État et d'un ensemble de réglementations favorables. Surtout, le droit américain - extraterritorial dans sa nature intrinsèque - est utilisé comme une véritable arme pour atteindre et contraindre.

Ces développements laissent apparaître l'énorme paradoxe de la puissance du secteur bancaire français. Malgré un chiffre d'affaires conséquent, des institutions stables et des marchés bien occupés, toute cette puissance ne vaut rien sans la capacité à l'exercer. Avoir la puissance n'est rien si l'on ne dispose pas des outils nécessaires à son accomplissement.

Le secteur bancaire français pourrait devenir à terme véritablement un "tigre de papier", un géant économique dépourvu de puissance stratégique. Dans les faits, la puissance française dans ce secteur n'est qu'une potentialité, réalisable et souvent réalisée, mais qui peut vite s'effondrer dans ce monde numérique et mondialisé placé sous influence américaine.

Si ce retard semble difficile à rattraper, un changement de paradigme et de grille de lecture peut permettre, sur le long terme, de revenir à une vision réaliste des rapports de force, une vision réaliste du monde et à une approche victorieuse de la compétition mondiale entre les acteurs du secteur bancaire.

Sources

- [1] *Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2020*. (2021). <https://acpr.banque-france.fr/>. https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20211012_rapport_chiffres_2020_vf.pdf
- [2] Benhamou, E. (2021c, novembre 5). *Société Générale confirme sa remontada*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/societe-generale-confirme-sa-remontada-895713.html>
- [3] Banker, T. (2021). *Top 1000*. The Financial Times Ltd. <https://www.thebanker.com/Banker-Data/Top-1000>
- [4] Guinot, D. (2019, 1 juillet). *Dans le monde, les banques françaises tiennent leur rang*. LEFIGARO. <https://www.lefigaro.fr/societes/dans-le-monde-les-banques-francaises-tiennent-leur-rang-20190701>
- [5] Banker, T. (2021). *Top 1000*. The Financial Times Ltd. <https://www.thebanker.com/Banker-Data/Top-1000>
- [6] Levacher, S. (2014, 9 juillet). *Le Crédit Agricole quitte le podium des plus grosses banques mondiales*. MoneyVox Actu. <https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/46138/le-credit-agricole-quitte-le-podium-des-plus-grosses-banques-mondiales>
- [7] Ahmed, G. (2007). *La privatisation du secteur bancaire : étude comparative entre l'Égypte et la France*. archives-ouvertes.fr. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00161397/document>
- [8] Le Point.fr. (2017, 6 septembre). *Les précédentes vagues de privatisations en France depuis 1986*. Le Point. https://www.lepoint.fr/economie/les-precedentes-vagues-de-privatisations-en-france-depuis-1986--06-09-2017-2154965_28.php
- [9] Tous, L. F. P. (2019, 6 mai). *France : le modèle prédominant de la banque universelle*. La finance pour tous. <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/fiche-didentite-du-secteur/france-le-modele-predominant-de-la-banque-universelle/>
- [10] Drif, A. (2021, 14 décembre). *Le nouvel âge d'or des banques d'investissement*. Les Echos. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/ma/le-nouvel-age-dor-des-banques-dinvestissement-1372493>
- [11] Blind, F. (1993, 1 juin). *Allemagne : les banques universelles s'europeanisent prudemment*. Les Echos. <https://www.lesechos.fr/1993/06/allemande-les-banques-universelles-seuropeanisent-prudemment-905644>
- [12] *La fusion BNP Paribas | Melchior*. (s. d.). www.melchior.fr. <https://www.melchior.fr/etude-de-cas/la-fusion-bnp->

[paribas#:7E:text=La%20fusion%20BNP%20Paribas%20Apr%C3%A8s%20l%27annonce%20du%20projet,et%2015%20actions%20BNP%20pour%207%20Soci%C3%A9t%C3%A9%20G%C3%A9n%C3%A9rale.](#)

[13] de Foucaud, I. (2013, 10 novembre). *Crédit Lyonnais : chronique d'un naufrage bancaire historique*. LEFIGARO. <https://www.lefigaro.fr/societes/2013/11/10/20005-20131110ARTFIG00127-credit-lyonnais-chronique-d-un-naufage-bancaire-historique.php>

[14] Cuny, D., & Cuny, D. (2017, 7 juin). *OPA à un milliard d'euros du Crédit Mutuel sur le CIC*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/opa-a-un-milliard-d-euros-du-credit-mutuel-sur-le-cic-733095.html>

[15] *Banque Populaire-Ecureuil devient BPCE : notre dossier sur la naissance d'une nouvelle banque*. (2009, 28 juin). La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/20090628trib000393365/banque-populaire-ecureuil-devient-bpce-notre-dossier-sur-la-naissance-d-une-nouvelle-banque.html>

[16] *La Banque postale : où en est son rapprochement avec CNP Assurances ?* (2019, 19 novembre). Selectra. <https://selectra.info/assurance/actualites/assureurs/rapprochement-banque-postale-cnp-assurances>

[17] *Banque et sociétés financières*. (s. d.). economie.gouv.fr. <https://www.economie.gouv.fr/facileco/banque-et-societes-financieres>

[18] *La Banque postale : où en est son rapprochement avec CNP Assurances ?* (2019, 19 novembre). Selectra. <https://selectra.info/assurance/actualites/assureurs/rapprochement-banque-postale-cnp-assurances>

[19] Capital.fr. (2020, 3 mars). *La Banque Postale fusionne demain avec CNP Assurances pour devenir un géant européen de la « bancassurance »*. <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-banque-postale-fusionne-avec-cnp-assurances-et-devient-un-geant-europeen-1363706>

[20] *Deutsche Bank a transféré ses services aux hedge funds au sein de BNP Paribas - MeilleureBanque.com*. (s. d.). meilleurebanque.com. <https://banque.meilleurtaux.com/comparateur-banque/actualites/2019-octobre/deutsche-bank-a-transfere-ses-services-aux-hedge-funds-au-sein-de-bnp-paribas.html>

[21] Benhamou, E. (2021b, juillet 28). *Paiement fractionné : BNP Paribas rachète Floa au prix fort*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/paiement-fractionne-bnp-paribas-rachete-floa-au-prix-fort-889790.html>

[22] *La Banque Postale 1re banque mondiale RSE selon Vigeo Eiris*. (2021, 11 janvier). Groupe Caisse des Dépôts. <https://www.caissedesdepots.fr/actualites/la-banque-postale-1re-banque-mondiale-rse-selon-vigeo-eiris>

[23] Benhamou, E. (2021a, mai 10). *Moins de risques, plus de profits : Société Générale fixe le cap de sa banque d'investissement*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques->

[finance/banque/moins-de-risques-plus-de-profits-societe-generale-fixe-le-cap-de-sa-banque-d-investissement-884335.html](https://www.lesechos.fr/finance/banque/moins-de-risques-plus-de-profits-societe-generale-fixe-le-cap-de-sa-banque-d-investissement-884335.html)

[24] Fondation BNP Paribas. (2020). *La politique de mécénat de BNP Paribas*. <https://cdn-actus.bnpparibas.com/files/archives/wcorporate/wCorporate/wCorporate.nsf/viewAllPrelCodes/PSON-4WCBPG/%24FILE/fondation.pdf>

[25] La Fondation BNP-Paribas. (s. d.). culture.gouv.fr. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Conservation-restauration/Journees-professionnelles/Agir-ensemble-pour-les-patrimoines.-Sensibiliser-les-publics-a-la-conservation-restauration-videos-2015/Communiquer/La-Fondation-BNP-Paribas-un-mecene-de-la-restauration-a-la-rencontre-des-publics>

[26] Chardenon, A. (2019, 6 novembre). *Bivwak !, l'incubateur de BNP Paribas dédié à l'innovation interne, passe la seconde*. usine-digitale.fr. <https://www.usine-digitale.fr/article/bivwak-l-incubateur-de-bnp-paribas-dedie-a-l-innovation-interne-passe-la-seconde.N901349>

[27] Madelin, T., & Drif, A. (2018, 22 octobre). *Wall Street à l'assaut de l'Europe*. Les Echos. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/wall-street-a-lassaut-de-leurope-141816>

[28] Capital.fr. (2018, 10 avril). *BNP PARIBAS rachète les activités polonaises de Raiffeisen Bank pour 775 millions d'euros*. <https://www.capital.fr/entreprises-marches/bnp-paribas-rachete-les-activites-polonaises-de-raiffeisen-bank-pour-775-millions-deuros-1282151>

[29] Quenelle, B. (2021, 18 novembre). *Société Générale fixe une nouvelle feuille de route à sa filiale russe*. Les Echos. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/societe-generale-fixe-une-nouvelle-feuille-de-route-a-sa-filiale-russe-1364875>

[30] Afrique, L. P. (2020, 27 juillet). *Orange de plain-pied dans la banque en Afrique*. Le Point. https://www.lepoint.fr/afrique/orange-de-plain-pied-dans-la-banque-en-afrique-27-07-2020-2385696_3826.php

[31] Mazapmo, J. M. (2021, 25 février). *Les relations France-Afrique. Vers l'abandon du franc CFA*. DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03151848>

[32] Tinel, B. (2016, 3 novembre). *Le fonctionnement des comptes d'opérations et leur rôle dans les relations entre la France et les pays africains*. HAL-SHS - Sciences de l'Homme et de la Société. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01391233>

[33] *Ibid*

[34] Andrade, A. A. (2019, 30 janvier). *Franc CFA : outil de stabilité ou de domination?* France Culture. <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouvelles-de-leco/les-nouvelles-de-leco-du-mercredi-30-janvier-2019>

[35] Banque de France. (2020, 9 juin). *Réforme de la coopération monétaire avec l'UEMOA*. <https://www.banque-france.fr/en/node/246425>

[36] RFI. (2021, 20 juin). Monnaie : le lancement de l'eco envisagé à l'horizon 2027 après un an d'arrêt.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210620-monnaie-le-lancement-de-l-%C3%A9co-envisag%C3%A9-%C3%A0-l-horizon-2027-apr%C3%A8s-un-an-d-arr%C3%AAt>

[37] AFD. (2020, 6 novembre). L'AFD, partenaire historique des banques publiques de développement. AFD - Agence française de Développement. <https://www.afd.fr/fr/actualites/lafd-partenaire-historique-des-banques-publiques-de-developpement?origin=/fr/rechercher?query=banques>

[38] Les banques de développement peuvent-elles relever le défi du développement durable ? (2020). AFD - Agence française de Développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/les-banques-de-developpement-peuvent-elles-relever-le-defi-du-developpement-durable>

[39] Caupin Vincent, V. C., Gravellini Jean-Marc, J.-M. G., & Périou Claude, C. P. (s. d.). L'action des bailleurs de fonds pour soutenir le développement financier en Afrique : le cas de l'Agence française de développement | AEFR.

<https://www.aef.asso.fr/publications/revue-d-economie-financiere/116-la-finance-africaine-en-mutation/258-l-action-des-bailleurs-de-fonds-pour-soutenir-le-developpement-financier-en-afrique-le-cas-de-l-agence-francaise-de-developpement>

[40] Africa Intelligence. (2021, 30 juillet). *AFRIQUE : La banque publique Bpifrance, relais financier de la diplomatie de Macron en Afrique - 30/07/2021*. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale-diplomatie/2021/07/30/la-banque-publique-bpifrance-relais-financier-de-la-diplomatie-de-macron-en-afrique,109682798-ar2>

[41] *Inspire & Connect - Africa*. (2021). BPI France. <https://evenements.bpifrance.fr/inspire-connect-africa/>

[42] Cabinet du premier ministre de Côte d'Ivoire. (2021, juin 1). DEVELOPPEMENT DES PME : LE PREMIER MINISTRE PATRICK ACHI SALUE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FRANCE - 01/06/2021

<https://www.primature.ci/actualite/?pm=11309>

[43] Africa Intelligence. (2021, juillet 30). *AFRIQUE : La banque publique Bpifrance, relais financier de la diplomatie de Macron en Afrique - 30/07/2021*.

<http://cc.bingj.com/cache.aspx?q=https%3a%2f%2fwww.africaintelligence.fr%2fafrique-ouest-et-centrale-diplomatie%2f2021%2f07%2f30%2fla-banque-publique-bpifrance-relais-financier-de-la-diplomatie-de-macron-en-afrique%2c109682798-ar2&d=4909328280059981&mkt=fr-FR&setlang=fr-FR&w=2Ei2GXnUr1i4gQk6vNpU7CnnzUYKehwx>

- [44] *La France et la Chine renforcent leur coopération dans le domaine bancaire.* (2017, 24 mai). Ambassade de la République Populaire de Chine en République Française. <https://www.mfa.gov.cn/ce/cefr//fra/zgyw/t1464817.htm>
- [45] G. (2021, 21 octobre). *La FBF au rendez-vous de Bpifrance Inno Génération pour expliquer sa mobilisation pour les entreprises de France.* Fédération bancaire française. <https://www.fbf.fr/fr/la-fbf-au-rendez-vous-de-bpifrance-inno-generation-pour-expliquer-sa-mobilisation-pour-les-entreprises-de-france/>
- [46] *Séparation des activités bancaires : encore des progrès à faire, estime le régulateur.* (2015, 18 février). MoneyVox Actu. <https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/50612/separation-des-activites-bancaires-encore-des-progres-a-faire-estime-le-regulateur>
- [47] Joanny, M. (2012, 22 novembre). *Paris risquerait de préempter la réforme bancaire de l'UE.* U.S. <https://www.reuters.com/article/ofrbs-france-banques-reforme-20121122-idFRPAE8AL03R20121122>
- [48] Lacour, J. (2012, 4 octobre). *Accueil froid du lobby bancaire allemand.* Les Echos. <https://www.lesechos.fr/2012/10/accueil-froid-du-lobby-bancaire-allemand-364036>
- [49] afp.com/Daniel Roland. (2015, 19 juin). *Réforme bancaire européenne : une étape franchie par les Etats.* LExpansion.com. https://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/reforme-bancaire-europeenne-une-etape-franchie-par-les-etats_1691618.html
- [50] Cuny Delphine, D. (2019, 22 novembre). *Le lobby bancaire européen à l'offensive contre les règles de Bâle 3.* La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-lobby-bancaire-europeen-a-l-offensive-contre-les-regles-de-bale-3-833752.html>
- [51] Fédération Bancaire française. (2019, mai). *Pour une société bien financée dans une Europe souveraine.* <https://www.fbf.fr/uploads/2020/12/Priorites-europeennes-10-propositions-des-banques-FR.pdf>
- [52] Assemblée Nationale. (2019, 7 novembre). *Proposition de résolution n° 2399 visant à protéger la compétitivité du financement de l'économie dans le cadre de la transposition de l'accord du comité de Bâle de 2017.* https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2399_proposition-resolution
- [53] Chocron, V. (2020, 8 janvier). *Les députés font pression pour alléger la réglementation bancaire anti-crise.* Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/08/les-deputes-font-pression-pour-alleger-la-reglementation-bancaire-anti-crise_6025163_3234.html

- [54] Thépot, M. (2020, 30 janvier). *Banque : quand les députés veulent déréguler la finance*. Marianne. <https://www.marianne.net/economie/banque-quand-les-deputes-veulent-dereguler-la-finance>
- [55] Warsztacki, S. (2013, 11 février). *Finance Watch, les transfuges rebelles de la finance*. Slate.fr. <http://www.slate.fr/story/68149/finance-watch-lobby-ong-banques>
- [56] PressFrom. (2021, 25 octobre). *Laurent Mignon (BPCE) nouveau patron du lobby bancaire*. PressFrom - FR. <https://pressfrom.info/fr/actualite/finance/entreprise/-127260-laurent-mignon-bpce-nouveau-patron-du-lobby-bancaire.html>
- [57] Schaub, C. (2021, 24 mars). *Climat : les banques françaises championnes européennes du financement des énergies fossiles en 2020*. Libération. https://www.liberation.fr/environnement/climat/climat-les-banques-francaises-championnes-europeennes-du-financement-des-energies-fossiles-en-2020-20210324_BKBJ76DAGFA7DAWZQNEX5XZOU/
- [58] Naccarato, E. (2021, 26 octobre). *Climat : le Gouvernement cède face à la pression du lobby bancaire*. Oxfam France. <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/climat-le-gouvernement-cede-face-a-la-pression-du-lobby-bancaire/>
- [59] Perreau, C. (2017, 24 novembre). *Banques françaises : comment elles croquent les start-up*. Journal du Net. <https://www.journaldunet.com/economie/finance/1205292-banques-francaises-comment-elles-croquent-les-start-up/>
- [60] PricewaterhouseCoopers. (s. d.). *Les FinTech, nouveau souffle pour le secteur bancaire*. PwC. <https://www.pwc.fr/fr/decryptages/transformation/les-fintech-nouveau-souffle-pour-le-secteur-bancaire.html>
- [61] *Bitcoin : la Banque de France appelle à réglementer rapidement les cryptomonnaies*. (2021, 30 juin). MoneyVox Actu. <https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/84955/bitcoin-la-banque-de-france-appelle-a-reglementer-rapidement-les-cryptomonnaies>
- [62] Echos, L. (2018, août 1). *Cryptomonnaies : les start-up françaises en mal de banques*. Les Echos Executives. <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/financer-sa-creation/0302051696195-cryptomonnaies-les-start-up-francaises-en-mal-de-banques-322583.php>
- [63] *Market Cap : La capitalisation des cryptos-monnaies*. (s. d.). Stratégie-bourse. <https://www.strategie-bourse.com/market-cap-capitalisation-crypto-monnaies.html>

- [64] Bouzou, N. (2021, 8 décembre). *Comment les Américains menacent la Russie en utilisant SWIFT comme arme fatale*. Europe 1. <https://www.europe1.fr/economie/comment-les-americains-menacent-la-russie-en-utilisant-swift-comme-arme-fatale-4081328>
- [65] *SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE: Pour une Europe souveraine du réseau SWIFT au réseau TARGET 2 et... suivant !* (2018, 30 juillet). ASAF. <https://www.asafrance.fr/item/souverainete-europeenne-pour-une-europe-souveraine-du-reseau-swift-au-reseau-target-2-et-suivant.html%C2%A0>
- [66] Sonnet, G. (2021, 13 décembre). *Revolut lance sa banque en France, voici ce que ça change pour vous*. Frandroid. <https://www.frandroid.com/actualites-generales/1150981-revolut-arrive-officiellement-en-france-voici-ce-que-ca-change-pour-vous>
- [67] Afp, A. C. C. (2020, 2 février). *Revolut, Nickel, N26... Les néobanques se font une place dans le portefeuille des Français*. BFM BUSINESS. <https://www.bfmtv.com/economie/consommation/revolut-nickel-n26-les-neobanques-se-font-une-place-dans-le-portefeuille-des-francais-AN-202002020043.html>
- [68] Terrasson, B. (2021, 19 janvier). *L'hégémonie américaine sur internet menacée par un splinternet ?* Siècle Digital. <https://siecledigital.fr/2021/01/19/hegemonie-americaine-internet-splinternet/>
- [69] *Le lancement de CashApp en Europe serait prévu pour très bientôt*
MeilleureBanque.com. (s. d.). Meilleurebanque.com. <https://banque.meilleurtaux.com/ouvrir-un-compte-bancaire/actualites/2021-fevrier/lancement-cashapp-europe-serait-prevu-tres-bientot.html>
- [70] Raynal, J., & Raynal, J. (2020, 17 janvier). *Pourquoi le géant chinois Tencent parie sur Lydia, la plus célèbre des Fintech françaises*. La Tribune. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/pourquoi-le-geant-chinois-tencent-parie-sur-lydia-la-plus-celebre-des-fintech-francaises-837352.html>
- [71] Bianchi, F. (2021, 11 février). *Amazon veut lancer sa monnaie numérique pour acheter sur son site*. BFM BUSINESS. <https://www.bfmtv.com/economie/amazon-veut-lancer-sa-monnaie-numerique-pour-acheter-sur-son-site-AN-202102110323.html>
- [72] Aucante, M. (2020). *La bancarisation de l'Afrique par les téléphones mobiles : de nouveaux acteurs sur la scène financière mondiale ?* (Cahier Thucydide n° 25 éd.). Centre Thucyde. <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2020/03/Cahier-Thucydide-25-Matthieu-Aucante.pdf>
- [73] *Le traité de Maastricht (1992)*. Touteleurope.eu. <https://www.touteleurope.eu/histoire/le-traite-de-maastricht-1992/>
- [74] *Mouvements de capitaux*. (2021). Commission européenne - European Commission. https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-markets/capital-movements_fr

- [75] *La fusion BNP Paribas | Melchior*. (2020). La fusion BNP. <https://www.melchior.fr/etude-de-cas/la-fusion-bnp-paribas>
- [76] European Central Bank. (2021, 26 janvier). *Missions*. <https://www.ecb.europa.eu/ecb/tasks/html/index.fr.html>
- [77] *Autorité bancaire européenne (ABE)*. (2019, 19 mars). Banque de France. <https://acpr.banque-france.fr/europe-et-international/banques/instances/autorite-bancaire-europeenne-abe>
- [78] *Autorité de contrôle prudentiel et de résolution | Accueil Site ACPR*. (2021). Banque de France. <https://acpr.banque-france.fr/>
- [79] *Finalisation des réformes Bâle III* ». (2018, 30 janvier). Banque de France. <https://acpr.banque-france.fr/finalisation-des-reformes-bale-iii-1>
- [80] *The taking-up and pursuit of the business of credit institutions*. (2021). directive du 14 juin 2006 transposant Bâle II en droit européen. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:I24234>
- [81] *la conjuration bancaire*. (2020). VA Éditions.
- [82] *Minimum capital requirements for market risk*. (2019, 14 janvier). BIS. <https://www.bis.org/bcbs/publ/d457.htm>
- [83] Alméras, P. F. G. D. S. D. V. E. D. C. S. A. (2021, 20 novembre). *Quand les banques françaises défendent leur autonomie stratégique face à Bâle III*. BFM BUSINESS. https://www.bfmtv.com/economie/experts/guillaume-almeras/quand-les-banques-francaises-defendent-leur-autonomie-strategique-face-a-bale-iii_AN-202111200214.html
- [84] Basel Committee On Banking Supervision. (2017, décembre). *Basel III : Finalising post-crisis reforms*. <https://www.bis.org/bcbs/publ/d424.pdf>
- [85] BLACHE, D., TOCQUEVILLE (De), J.-G., & FEUNTEUN, C. (2021). Régulation bancaire américaine vs. Régulation bancaire européenne. *Revue de droit bancaire et financier, Mai-Juin(3)*, 2.
- [86] LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. (2013, juin). *RÈGLEMENT (UE) No 575/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL*. Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R0575&from=fr>
- [87] INSTITUT MONTAIGNE. (2021, novembre). *Réinvestir le secteur bancaire européen*. https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/VDEF%20rapport_avenir_secteur_bancaire_europe%CC%81en_fran%CC%A7ais_120x165%20%282%29_2.pdf
- [88] U.S. Government. (2010, juillet). *DODD-FRANK WALL STREET REFORM AND CONSUMER PROTECTION ACT*. <https://www.congress.gov/111/plaws/publ203/PLAW-111publ203.pdf>
- [89] U.S. Government. (2018, mai). *ECONOMIC GROWTH, REGULATORY RELIEF, AND CONSUMER PROTECTION ACT*. <https://www.congress.gov/115/plaws/publ174/PLAW-115publ174.pdf>

- [90] BLACHE, D., TOCQUEVILLE (De), J.-G., & FEUNTEUN, C. (2021). Régulation bancaire américaine vs. Régulation bancaire européenne. *Revue de droit bancaire et financier*, Mai-Juin(3), 2.
- [91] INSTITUT MONTAIGNE. (2021, novembre). *Réinvestir le secteur bancaire européen*. https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/VDEF%20rapport_avenir_secteur_bancaire_europe%CC%81en_franc%CC%A7ais_120x165%20%282%29_2.pdf
- [92] Commission européenne. (2017, décembre). *RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement et modifiant les règlements (UE) n° 575/2013, (UE) n° 600/2014 et (UE) n° 1093/2010*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017PC0790&from=EN>
- [93] Lauer, S. (2014, 1 juillet). La BNP paiera une amende de près de 9 milliards de dollars aux États-Unis. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/06/30/la-bnp-devra-regler-8-834-milliards-de-dollars-d-amende-aux-etats-unis_4448280_3222.html
- [94] BOUAICHE-ZEKKOUTI, N. (2014). BNP Paribas sanctionné aux États-Unis : « privilège du dollar » et extraterritorialité (2^{de} partie). *LEXISNEXIS*, 1.
- [95] SUPREME COURT OF THE UNITED STATES. (2010, juin). *MORRISON ET AL. v. NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD. ET AL.* <https://www.supremecourt.gov/opinions/09pdf/08-1191.pdf>
- [96] U.S. Government. (2010, juillet). *DODD-FRANK WALL STREET REFORM AND CONSUMER PROTECTION ACT*. <https://www.congress.gov/111/plaws/publ203/PLAW-111publ203.pdf>
- [97] Assemblée Nationale. (2016, octobre). *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires Étrangères et la Commission des Finances en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 3 février 2016 (1) sur l'extraterritorialité de la législation américaine*. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4082.asp>
- [98] AFFAKI, G. (2019). Des mesures restrictives et de leur rattachement dans l'espace. *Droit et Affaires*, 16.
- [99] Assemblée Nationale. (2016, octobre). *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires Étrangères et la Commission des Finances en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 3 février 2016 (1) sur l'extraterritorialité de la législation américaine*. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4082.asp>
- [100] Assemblée Nationale, GAUVAIN, R., D'URSO, C., DAMAIS, A., & JEAMI, S. (2019, juin). *Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale*. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000532.pdf>

Annexe 1

La France acte la fin du franc CFA



Figure 1 : [Pays africains membres de la Zone Franc](#)

Annexe 2

La FBF représente la profession bancaire dans les institutions publiques :

ACPR Commissions consultatives Pratiques commerciales et Affaires prudentielles

AERAS Commission de médiation
Commission de suivi et de proposition

bpi france Comité Financement-Garantie
Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF)

BOURH **CCSF**

CNPS COMITÉ STRATÉGIQUE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT (CNH) **Cnis**
Conseil national de l'information statistique

GROUPE DE PLACE ROBUSTESSE

Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Observatoire des délais de paiement

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Orias
REGISTRE UNIFORME DES ENTREPRISES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

...et de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales :

A FECEI **afnor** NORMALISATION

Centre des Professions Financières **La Cercle des Institutions**

CFONB **EUROPE**
Centre Français d'Organisation des Normes Bancaires Européennes

ethic **EBF**
Entreprises de Taille Financière Indépendantes et de Croissance
Banque Européenne de Finance

European Payments Council **FINANCE** EN FRANCE

Finance Innovation **La finance pour tous**
Rése de compétences mutualisé
Réseau des experts financiers du futur

ibfed **International Banking Federation** **ICC** FRANCE
L'organisation mondiale des entreprises
FRANCE COMITÉ DE COMMERCIALISATION MONDIALE

iib **IIF** INSTITUTE OF INTERNATIONAL FINANCE

Mouvement des entreprises de France **ORSE**
Observatoire de la réglementation et de l'innovation

EUROPLACE **UBF** UNION BANCAIRE FRANCOPHONE

Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers :

actionelles la forme d'entreprendre

AFTI La dynamique du post-marché

Association L'Éducation Par le Sport **CCI FRANCE**

BANQUE DE FRANCE **EUROSystème**

中国银行业协会 CHINA BANKING ASSOCIATION

CRÉBUS

Déterminés **e2c** France
Réseau des Écoles de la 2^e Chance en France

Familles rurales **FRANCE ACTIVE** Les entrepreneurs engagés

UNION BANCAIRE FRANCOPHONE

Figure 2 : Écosystème de la Fédération Bancaire française (FBF)